



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 07-07/2026

Séance du lundi 20 juillet 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt juillet, à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la villa du Prieuré en séance publique, sous la présidence de Monsieur Bruno LYONNAZ, Maire.

Convocation : Le 13 juillet 2026

Nbre de Conseillers :

- en exercice : 27 - présents : 21
- pouvoirs : 5 - votants : 26

PRESENTS : Bruno LYONNAZ, Yves VANHELMON, Valérie BONNEFOY-VERNAY, Claude RICHARD, Guénaële GLABAY, David FLANDIN, Isabelle BASSET, Michel METRAL-BOFFOD, Martine POINTET, Didier VALLÉE, Pierre-André VILLENEUVE, Stéphane GODEUX, Sébastien DOMENJOUR, Aude FERASIN, Séverine PARIS, François-Xavier RITZ, Olivia COSTA-HAMEZ, Gabin BARAN, Emile BOT, Cyrille MAGNIEN, Philippe HÉMARD

ABSENTS EXCUSES : Christina MALAPLATE, Nuanchan DUCROCQ, Marie-Laure MELCKMANS, Marie GENOT, Caroline MORRONGIELLO

ABSENTS : Cindy SANCHEZ-DIAZ

POUVOIRS :

Christina MALAPLATE a donné pouvoir à Bruno LYONNAZ

Nuanchan DUCROCQ a donné pouvoir à Valérie BONNEFOY-VERNAY

Marie GENOT a donné pouvoir à Martine POINTET

Marie-Laure MELCKMANS a donné pouvoir à David FLANDIN

Caroline MORRONGIELLO a donné pouvoir à Cyrille MAGNIEN

SECRETAIRE DE SEANCE : Gabin BARAN

Objet :

Partenariat avec l'Espace d'Animation du Laudon pour l'année scolaire 2026 – 2027

Rapporteur : Monsieur Bruno Lyonnaz, Maire

Par une délibération n° 05-08 / 2023 en date du 28 août 2023, le Conseil municipal avait autorisé Monsieur le Maire à signer une convention avec l'Espace d'animation du Laudon pour animer le temps méridien.

Ces activités ont été appréciées des enfants et permettent une meilleure organisation du service. Pour l'année scolaire 2024-2025, le principe du renouvellement de ce partenariat avait été autorisé par une délibération n° 12-09 / 2024 en date du 16 septembre 2024. Néanmoins, l'Espace d'Animation du Laudon, n'avait pas été en mesure de mettre à disposition un

animateur sur ce temps méridien en raison des difficultés de recrutement particulièrement sensibles dans ce secteur d'activité. Il en a été de même pour l'année scolaire 2025-2026.

Toutefois, compte-tenu de l'intérêt de ces activités, il est proposé au Conseil municipal d'acter à nouveau le principe d'un renouvellement de ce partenariat pour l'année scolaire 2026 – 2027. Ce partenariat pourra prendre la forme d'une convention, qui pourra être signée dès lors que l'Espace d'Animation du Laudon sera en mesure de mettre du personnel à disposition de la commune.

Le Conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré,

Considérant l'intérêt de renouveler le partenariat avec l'Espace d'animation du Laudon pour l'encadrement du temps méridien :

- **APPROUVE** le principe d'un renouvellement du partenariat avec l'Espace d'Animation du Laudon pour l'année scolaire 2026 – 2027,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire, ou l'adjointe déléguée aux affaires scolaires, à signer tous les documents afférents à cette affaire, notamment la convention de partenariat,
- **DIT** que les crédits nécessaires sont inscrits au Budget Principal 2026.
- **CHARGE** Monsieur le Maire et l'adjointe déléguée aux affaires scolaires de l'exécution de la présente délibération.

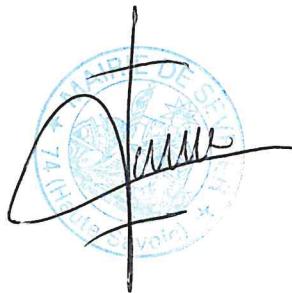
Décisions prises à l'unanimité des membres présents.

Ainsi fait et délibéré à SEVRIER, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures

Le Maire

Bruno LYONNAZ



Le secrétaire de séance

Gabin BARAN

